

Documents à fournir

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES DOSSIERS :

- La fiche individuelle d'inscription pour chaque enfant inscrit
- autorisation de sortie du territoire

OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX DOSSIERS OU S'IL Y A UN CHANGEMENT DE SITUATION POUR LES ANCIENS DOSSIERS :

Les justificatifs de revenus **français et/ou étrangers** : avis d'impôt français 2017 sur les revenus 2016, attestation des revenus étrangers 2016 et/ou les dernières fiches de salaire pour l'ensemble des membres du foyer (que les personnes soient mariées ou non, parents de l'enfant ou non).

- Les photocopies du carnet de vaccination de chaque enfant inscrit
- La notification de droits « aides aux vacances 2018 » de la Caf.
- En cas de divorce, et si l'un des deux parents n'a pas l'autorisation de venir récupérer l'enfant, l'extrait du jugement le précisant.

Rappel : en cas d'absence de revenus et sans présentation d'un justificatif confirmant ce fait, le tarif le plus élevé pour l'activité concernée s'appliquera d'office.

Documents pouvant être demandés pour la vérification de votre situation

- Un justificatif de travail de l'employeur de moins de 3 mois
- Un justificatif de pôle emploi (ou organisme équivalent) prouvant votre absence de revenu
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une photocopie du livret de famille ou document équivalent

Informations diverses

-Les justificatifs de revenus devront être mis à jour au 1^{er} janvier 2019

-La notification de droits « aides aux vacances 2018 » de la Caf devra être mise à jour au 1^{er} janvier 2019.

-Les tarifs et les règlements intérieurs du restaurant scolaire, du secteur enfance et du secteur jeunesse ainsi que les projets pédagogiques des secteurs enfance et jeunesse sont consultables dans les structures ou sur : <http://www.saint-genis-pouilly.fr/>.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Saint-Genis-Pouilly aux fins d'inscriptions aux activités municipales 2018-2019 pour le restaurant scolaire, le secteur enfance et le secteur jeunesse. Elles sont conservées pendant 1 an. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Direction Générale des Services – Mairie de Saint Genis Pouilly -94 avenue de la République-01630 SAINT GENIS POUILLY